



SILEX

ALTO FRANCE QUOTIDIEN

MAI 2020

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type action.

Le titre de créance est émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Standard & Poor's : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+¹). L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le produit est revendu avant la Date d'Échéance.

Période de commercialisation : du 27 avril 2020 au 1^{er} juin 2020. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Éligibilité : contrats d'assurance-vie ou contrats de capitalisation et comptes-titres. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Alto France Quotidien Mai 2020 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.** Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

Code ISIN : FR0013507373

¹ Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

**COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL | Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.**

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Alto France Quotidien Mai 2020 est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

POINTS CLÉS

- ❖ **Une exposition à la performance du marché actions français via l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return** (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- ❖ **Un objectif de gain fixe plafonné à 0,02466 %¹ par jour calendaire écoulé depuis le 1^{er} juin 2020, équivalent à 9% par année écoulée**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date d'Observation Quotidienne ou à la Date d'Observation Finale.
- ❖ **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé possible à partir du 1^{er} juin 2021**, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à une Date d'Observation Quotidienne.
- ❖ **Un remboursement du Capital Initial¹ à l'échéance** si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- ❖ **Une perte en capital partielle ou totale**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance Alto France Quotidien Mai 2020, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. L'investisseur supporte le risque de défaut de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs de TRA sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 1^{er} juin 2020 jusqu'à la Date d'Échéance (le 17 juin 2030) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 1^{er} juin 2020 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance Alto France Quotidien Mai 2020, ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

¹ Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

AVANTAGES/INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À partir du 1^{er} juin 2021, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère son Capital Initial majoré d'un **gain de 0,02466 %¹ par jour calendaire écoulé, équivalent à 9 % par année écoulée**.
- À l'issue des 10 ans, si Alto France Quotidien Mai 2020 n'a pas été remboursé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale, l'investisseur récupère **l'intégralité de son Capital Initial augmentée d'un gain final de 190,0986 %¹, équivalent à 9 % par année écoulée**.
- À l'échéance des 10 ans, si Alto France Quotidien Mai 2020 n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial¹**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). La valorisation d'Alto France Quotidien Mai 2020 à l'échéance est très sensible à une faible variation du niveau de l'Indice autour des seuils de 60 % et 100 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 1 à 10 ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 0,02466 %¹ par jour calendaire écoulé, équivalent à 9% par année écoulée**. L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'Indice ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi**. Il est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.

¹ Hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de l'Émetteur et d'absence de défaut, faillite ou mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement final.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À partir du 1^{er} juin 2021, si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit¹ :

LE CAPITAL INITIAL

+

UN GAIN DE 0,02466 % PAR JOUR CALENDRAIRE ÉCOULÉ, ÉQUIVALENT À 9 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

(soit un TRA brut² maximum de 8,67 %⁴ | soit un TRA net³ maximum de 7,58 %⁴)

Le gain et le remboursement du Capital sont versés respectivement à la Date de versement du gain et à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante.

Dès qu'un remboursement automatique anticipé est réalisé Alto France Quotidien Mai 2020 s'arrête ; sinon le produit continue jusqu'à l'échéance.

L'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé (possible à chaque Date d'Observation Quotidienne) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Alto France Quotidien Mai 2020 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Quotidienne.

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

² TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

³ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

⁴ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 9 % le 5^e jour de bourse suivant la 1^{re} Date d'Observation Quotidienne (le 1^{er} juin 2021) et du remboursement du capital initial le 10^e jour de bourse suivant la 1^{re} Date d'Observation Quotidienne.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date d'Observation Finale, le 3 juin 2030, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été précédemment activé, on observe le niveau de clôture de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit¹ le 17 juin 2030 :

LE CAPITAL INITIAL

+

UN GAIN FINAL DE 90,0986 %, ÉQUIVALENT À 9 % PAR ANNÉE ÉCOULÉE

(soit un TRA brut² de 6,61 % | soit un TRA net³ de 5,54 %)

Le gain et le remboursement du Capital sont versés respectivement à la Date de versement du gain correspondante et à la Date d'Échéance.

CAS MÉDIAN

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit¹ le 17 juin 2030 :

LE CAPITAL INITIAL

(soit un TRA brut² de 0 % | soit un TRA net³ de -1,00 %)

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de clôture de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit¹ le 17 juin 2030 :

LA VALEUR FINALE⁴ DE L'INDICE

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse du niveau de l'Indice. Cette perte en capital peut être partielle ou totale.

(soit un TRA brut² inférieur à -4,96 % | soit un TRA net³ inférieur à -5,91 %)

¹ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

² TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

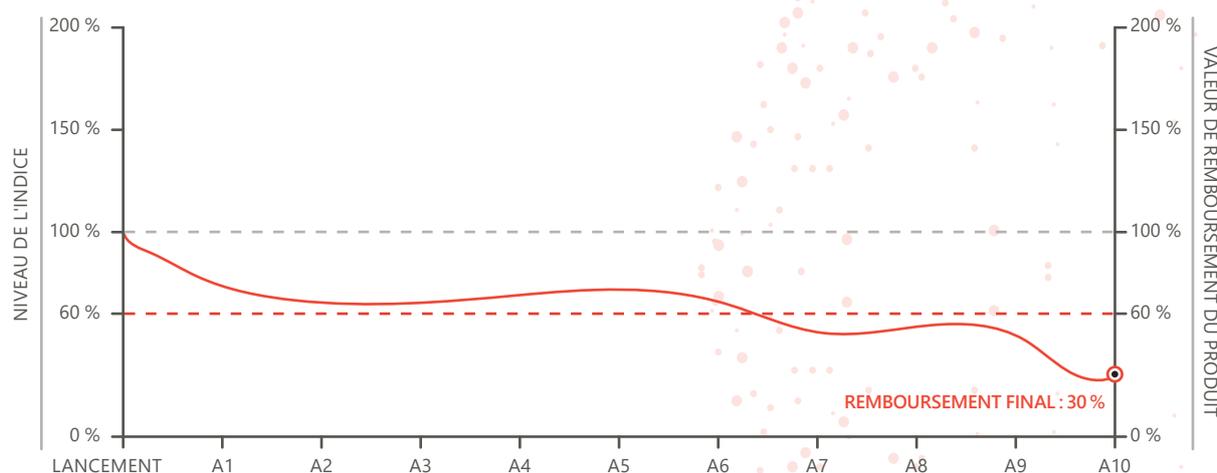
³ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

⁴ La Valeur Finale de l'Indice est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : MARCHÉ FORTEMENT BAISSIER À LONG TERME



- ÉVOLUTION DE L'INDICE
- VALEUR DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT
- - - SEUIL DE PERTE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE
- - - SEUIL ACTIVANT LE MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN À L'ÉCHÉANCE

À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 30 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 70 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale¹ de l'Indice, soit 30 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 70 %.

Remboursement final : 30 % du Capital Initial
TRA brut² : -11,29 % (identique à celui de l'Indice)
TRA net³ : -12,18 %

¹ La Valeur Finale de l'Indice est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

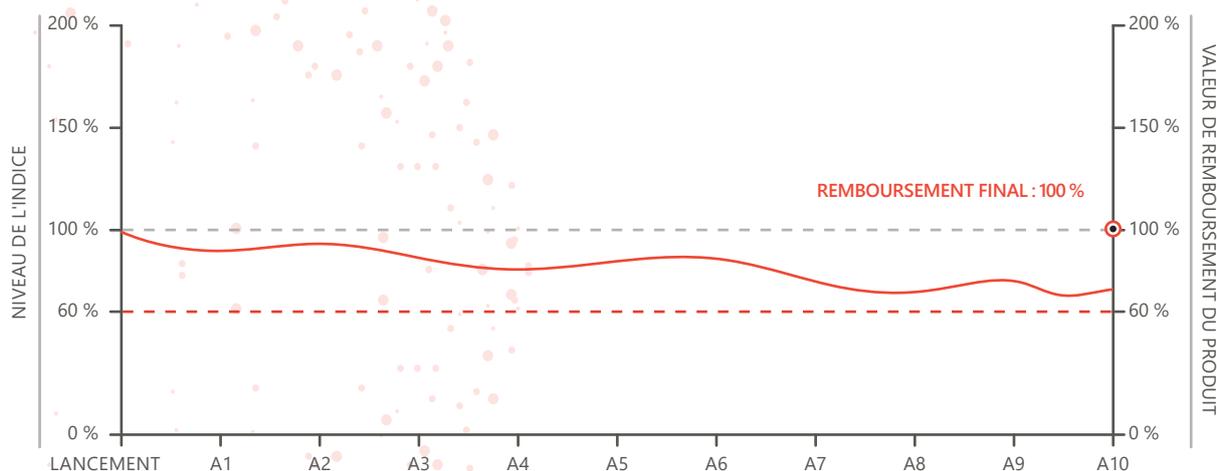
² TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

³ TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO MÉDIAN : MARCHÉ MODÉRÉMENT BAISSIER À LONG TERME



- ÉVOLUTION DE L'INDICE
- VALEUR DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT
- - - SEUIL DE PERTE DU CAPITAL À L'ÉCHÉANCE
- - - SEUIL ACTIVANT LE MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN À L'ÉCHÉANCE

À chaque Date d'Observation Quotidienne, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.

À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut¹ : 0,00 % (contre -3,49 % pour l'Indice)
TRA net² : -1,00 %

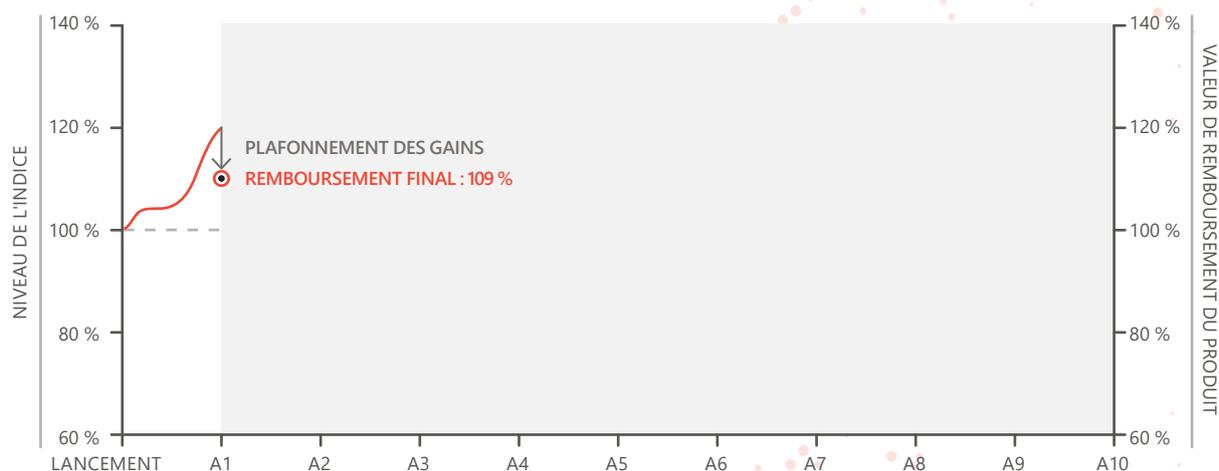
¹ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

² TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

SCÉNARIO FAVORABLE : MARCHÉ HAUSSIER À COURT TERME



- ÉVOLUTION DE L'INDICE
- VALEUR DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT
- FIN DE VIE DU PRODUIT
- SEUIL ACTIVANT LE MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ ET SEUIL DE REMBOURSEMENT AVEC GAIN À L'ÉCHÉANCE

À la 1^{re} Date d'Observation Quotidienne, soit le 1^{er} juin 2021, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.

L'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 9 % au titre des jours calendaires écoulés. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (Effet de Plafonnement du Gain).

Remboursement final : 109 % du Capital Initial
TRA brut¹ : 8,67 % (contre 19,19 % pour l'Indice)
TRA net² : 7,58 %

¹ TRA brut : Taux de Rendement Annuel brut, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

² TRA net : désigne le TRA brut en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % par an.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE CAC® LARGE 60 EQUAL WEIGHT EXCESS RETURN

L'indice CAC® Large 60 EWER est un indice sponsorisé par Euronext Paris S.A., lancé le 24 avril 2015, qui recouvre les 60 plus grandes valeurs cotées à la Bourse de Paris. Sa composition est revue à une fréquence annuelle.

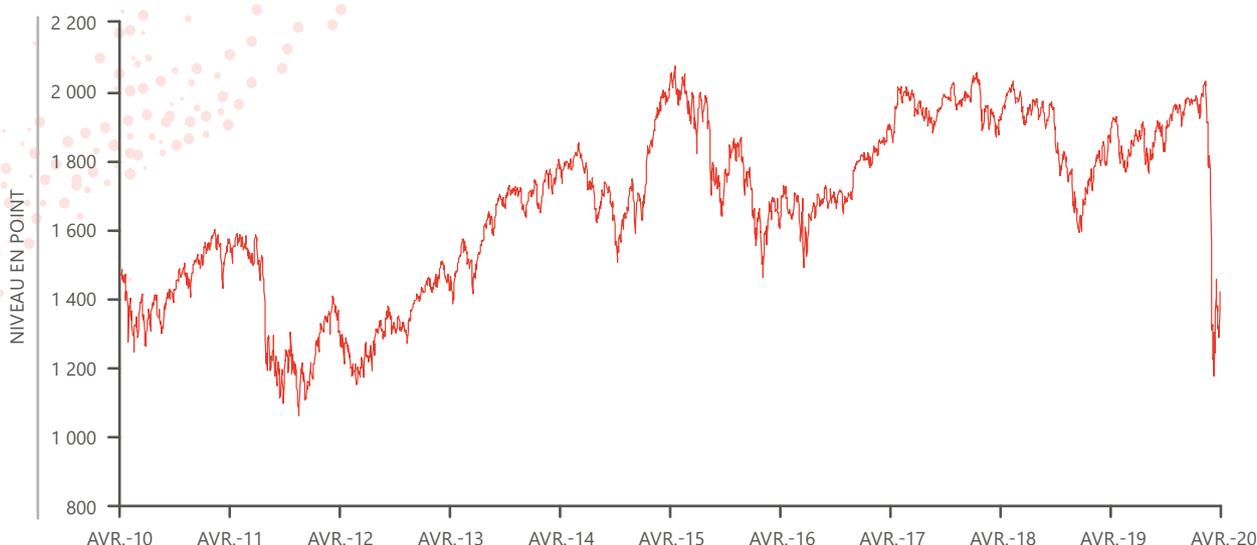
Il s'agit de la réunion du CAC 40® et des 20 valeurs qui sont dans l'antichambre pour y figurer (CAC Next 20®). Ces 60 valeurs sont équipondérées, ce qui signifie que chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'Indice, sans impact lié à la capitalisation boursière. L'Indice est un indice avec « décretement », il est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du titre de créance) puis en soustrayant 5 % par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période présentée ci-dessous s'élève à 3,69 %.

Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

L'indice CAC® Large 60 EWER a été lancé le 24 avril 2015 à un niveau de 2 051,12 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Il est accessible entre autres sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0012663334-XPAR>, ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : CLEWE Index ; code ISIN : FR0012663334).



Sources : Bloomberg (du 08/04/2010 au 08/04/2020).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2019 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 19-262.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les instruments financiers de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+ au 9 avril 2020). Notations en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Code ISIN	FR0013507373
Devise	Euro (€)
Valeur nominale	1 000 €
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 27 avril 2020 (09H00 CET) au 1 ^{er} juin 2020 (17H00 CET)
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return (ticker Bloomberg : CLEWE index), calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
Date d'Émission	27 avril 2020
Date d'Observation Initiale	1 ^{er} juin 2020
Dates d'Observation Quotidienne	Tous les jours de bourse entre le 1 ^{er} juin 2021 (inclus) et le 3 juin 2030 (exclu). Un jour de bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.
Date de versement du gain	Le 5 ^e jour de bourse suivant l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou la Date d'Observation Finale.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 10 ^e jour de bourse suivant l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé.
Date d'Observation Finale	3 juin 2030
Date d'Échéance	17 juin 2030
Niveau Initial	Niveau de clôture de l'Indice à la Date d'Observation Initiale.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Six Telekurs.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Marché secondaire	Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,00 %.
Commission de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1,00 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance.
Agent de Calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation, comptes-titres.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.

Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la rédaction de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre totalement illiquide.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Silex Finance, le distributeur qui commercialise directement ou via des sous-distributeurs, le produit Alto France Quotidien Mai 2020. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer un conseil en investissement, un conseil, une sollicitation ou une offre en vue de l'achat ou de la vente ou de la souscription du produit décrit. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Alto France Quotidien Mai 2020 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance complexe vert est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Alto France Quotidien Mai 2020 est (i) éligible pour une souscription en comptes-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication. Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, action ou marché mentionné dans ce document.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du [prospectus de base](#) relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e supplément), approuvé le 13 juin 2019 par l'AMF sous le visa n° 19-262 (le « Prospectus de Base ») et des [conditions définitives](#) en date du 23 avril 2020 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis ([equityderivatives.natixis.com/fr/CD-FR0013507373](http://equityderivatives.natixis.com/fr/documentation/prospectus-de-base-13-06-2019/19_262/)), de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles pour consultation à, et des copies peuvent être obtenus auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT EURONEXT

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice CAC® Large 60 Equal Weight Excess Return, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.



S I L E X

S I L E X F I N A N C E

9 rue Beaujon, 75008 PARIS

T : +33 1 83 75 91 94

Mail : silexfi@silex-partners.com

www.silex-partners.com